Partie réservée aux organisateurs	*Dossier complet : oui* ☐ *non* ☐	*règlement : oui* ☐ *non* ☐
Date d'arrivée du dossier :		**Chèque** ☐ **Espèces** ☐

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER à ST-BRIEUC
« LES VILLAGES » Le dimanche 30 mars 2025

Contact : OGEC Ecole Saint Joseph - 4 rue du Goëlo - 22000 SAINT-BRIEUC
Tel : 06.98.66.56.30 videgrenierlesvillages@orange.fr

MERCI DE VOUS INSCRIRE SUR LE SITE :
https://urlr.me/!VgDv2025

Nom :..... Prénom:.....

Adresse :.....

Code Postal : …… Ville : ……..……..

Tél fixe : ...../...../...../...../..... Tél. portable : ...../...../...../...../.....

Mail : ……@.....

Réservation :

☐5 mètres	☐10 mètres	☐15 mètres	☐20 mètres	☐25 mètres
(21,00 €uros)	(42,00 €uros)	(63,00 €uros)	(84,00 €uros)	(105,00 €uros)

Véhicule sur emplacement : ☐ OUI ☐ NON

Nombre de véhicule * : ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

Pour rappel :

- Les tables ne sont pas fournies.
- Si vous désirez être placé(e) à côté d'un exposant précis, noter le nom et prénom de la personne.

Toute réservation ne sera retenue qu'accompagnée :

Du paiement (Chèque à l'ordre de : OGEC Ecole St Joseph St Brieuc)

Du bulletin d'inscription valant approbation du règlement intérieur ***signé***

- pour les particuliers ***au recto et au verso*** (obligatoire sinon le bulletin est considéré comme nul)
- pour les professionnels ***au verso uniquement***

De la copie de votre pièce d'identité (recto verso) ou du **RCS** (pour les commerçants).

Emplacement confirmé par mail 8 jours avant la manifestation; **en absence de mail** fournir une enveloppe timbrée à votre adresse

Date limite d'inscription : dimanche 16 mars

Vous devez vous présenter entre 6h00 et 8h00 aux entrées définies sur votre confirmation d'emplacement.

Attestation sur l'honneur pour les particuliers

Je soussigné(e) ……. atteste ne pas avoir participé à plus de 2 autres vide-greniers dans l'année 2025.
A ....., le ...../...../.....

Signature

** Maximum un véhicule par emplacement de 5 m DISPONIBLE.*

REGLEMENT INTERIEUR

Vide Grenier St Brieuc – Les Villages

Dimanche 30 Mars 2025

- Ouvert à tous : habitants, particuliers et professionnels.
- L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement du vide grenier. La vente alimentaire ou d'alcool est interdite. Nous n'autorisons pas la vente d'animaux, ni d'objets dangereux (munitions, armes ou couteaux à longue lame).
- L'exposant s'engage à avoir sa pièce d'identité sur lui ce jour-là.
- **L'inscription définitive n'est prise en compte qu'au moment du règlement** et aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur.
- Les chèques ne seront encaissés qu'après le vide grenier et seront détruit en cas d'annulation de la manifestation.
- **Toute circulation de véhicule est interdite sur le site entre 9 heures et 18 heures. Il est donc impossible de quitter le vide grenier avec son véhicule dans ce créneau horaire.**
- L'exposant peut arriver à partir de 6 heures et avant 8 heures 30.
- Les emplacements devront être libérés pour 19 heures sans laisser d'ordures.
- Seuls les exposants bénéficiant d'un emplacement avec véhicule pourront stationner sur leur stand. Le même tarif est appliqué pour tous les emplacements. Les exposants qui stationneraient leur véhicule sans y être autorisés pourront être exclus du vide grenier.
- Pour des raisons de sécurité, l'organisateur est tenu de préserver une circulation de 4m minimum afin de permettre le passage des véhicules de secours (police et pompiers).
- Il est demandé à chaque exposant d'être vigilant et de signaler à un membre de l'organisation, tout sac abandonné ou colis suspect.
- Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de vol, casse ou préjudice : il lui incombe de pourvoir à leur assurance.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées sur l'ensemble du site du vide grenier.
- Il est interdit d'accrocher ou d'attacher quelque objet que ce soit sur les clôtures des riverains. Toute dégradation éventuelle sera à la charge de l'exposant.

O.G.E.C. Ecole Saint Joseph